



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Épidémie de peste à Madagascar

Question écrite n° 2088

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la propagation inquiétante de l'épidémie de la peste à Madagascar. Selon le dernier bilan publié par le ministère de la santé, le nombre des cas signalés ne cesse d'augmenter. 54 décès sont déjà à déplorer pour près de 500 cas identifiés. En dépit des mesures prises par les autorités sanitaires, la quasi-totalité des districts est désormais touchée par l'épidémie. La capitale malgache est particulièrement concernée en 2017. Une équipe médicale de l'Organisation mondiale de la santé est déjà arrivée sur place. La Croix-Rouge est également mobilisée. Madagascar figure parmi les pays les plus touchés par la recrudescence, depuis ces dernières décennies, de cette maladie que l'on a cru un temps totalement éradiquée de la planète. C'est l'un des rares pays où la peste demeure à l'état endémique. La Grande Île est confrontée aux deux formes de la maladie. D'une part, la peste pulmonaire, très contagieuse, transmissible par voie aérienne, dont l'incubation ne dure que quelques heures et qui, si elle n'est pas traitée à temps, peut provoquer la mort en moins de trois jours. D'autre part, la peste bubonique, transmise à l'homme par les puces des rongeurs infectés, et dont le traitement par antibiotique est possible si le diagnostic est posé sans délai. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures la France compte prendre - ou pourrait renforcer - pour lutter contre une maladie aussi contagieuse. Elle souhaite également savoir si des recommandations d'ordre sanitaire seront prises quant aux déplacements entre Madagascar et la France et singulièrement entre Madagascar et La Réunion voisine.

Texte de la réponse

La peste circule habituellement à Madagascar à l'état endémique : des cas y sont régulièrement rapportés. Le nombre de cas survenu cette année est plus important. L'Organisation mondiale de la santé a qualifié le niveau de sévérité de l'épidémie de 2 sur une échelle de 3. L'ambassade de France a organisé plusieurs réunions de crise avec les représentants de l'Institut Pasteur, le Centre médico-social, la conseillère régionale de santé, les équipes consulaires et le service de coopération et d'action culturelle. Des réunions d'information ont été organisées avec les opérateurs, le réseau, les écoles, les entreprises et les ONG. L'ambassade entretient des échanges réguliers et de qualité avec tous les acteurs institutionnels (OMS, Institut Pasteur, Ministère de la Santé) et la communauté française. L'ambassade de France et le Centre médico-social ont travaillé à l'identification d'un circuit local de prise en charge des ressortissants français (identification des hôpitaux locaux fiables et correctement équipés en matériel de soins et de protection). Une procédure de filtrage par contrôle de la température a été mise en place pour l'accès à toutes les emprises françaises. L'ambassade de France et le Centre médico-social ont identifié les produits de santé nécessaires à la prise en charge des ressortissants français. Avec le concours du ministère des solidarités et de la santé, le Centre de crise et de soutien (CDCS) a envoyé à l'ambassade des masques, des thermomètres et des antibiotiques pour la constitution de kits qui ont été distribués aux consuls honoraires et aux emprises scolaires. Le CDCS du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a coordonné et financé - à la demande des autorités malgaches - l'envoi à Madagascar d'une aide humanitaire (sous la forme de matériel médical spécifique) et d'une mission d'experts médicaux. Prévue pour une durée de trois semaines, cette mission est composée de professionnels de santé spécialisés et

participera à la coordination médicale de la réponse à l'épidémie de peste en cours, mise en place par les autorités malgaches. Dans un communiqué de presse en date du 5 octobre, l'OMS a déclaré que six territoires nécessitaient d'une surveillance renforcée (Comores, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Seychelles et Afrique du Sud), en raison des importants flux de voyageurs en provenance de Madagascar. Les ambassades françaises concernées ont pris l'attache des autorités locales afin d'obtenir des précisions sur les capacités locales à faire face à d'éventuels cas importés. A ce stade (25/10/2017), l'OMS ne déconseille pas de se rendre à Madagascar. La rubrique "dernière minute" de la fiche Conseils aux voyageurs Madagascar a été mise à jour afin de refléter l'évolution de la situation. Les fiches Conseils aux voyageurs des Seychelles, de l'île Maurice et des Comores ont également été actualisées afin d'informer les voyageurs des mesures de contrôle sanitaire préventives décidées par les autorités locales. Le CDCS est en contact avec Air France dont les liaisons aériennes avec l'île sont maintenues. Pour répondre aux inquiétudes du personnel naviguant, l'ambassade garantit aux équipages AF l'accès au Centre médico-social en cas de besoin. Une communication spéciale a été mise en place à l'aéroport de La Réunion suite aux inquiétudes de pilotes et passagers de retour de Madagascar. Des documents d'information, préparés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère des solidarités et de la santé, ont été diffusés dans les aéroports français desservant Madagascar. L'aéroport de la Réunion bénéficie d'une attention particulière. L'ambassade de France a été informée, le 21 octobre 2017, par les autorités malgaches du décès d'un ressortissant français à Madagascar. Des analyses sont en cours pour identifier la cause de sa mort, dans le contexte de l'épidémie de peste.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2088

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 4924

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5576